



Doc. 16041
03 octobre 2024

Garantir le droit humain à l'alimentation

Amendement¹ n° 10

Sous-amendement n° 1

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans l'amendement 10, après le mot «modernes» insérer les mots suivants:

«et durables»

1. 2024 - Quatrième partie de session

